

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, Chantal Gabaude, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, TRILLES Michel, JEAN REMI ANTON, BAGNATI Sylvain, MORLIERE Ludovic, GUIEN Guylaine,

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, GALINIER Norbert a donné procuration à BARTHES Daniel, QUIRINY Monique a donné procuration à MARTINE DELREUX, NADAL Caroline a donné procuration à Philippe Rey,

Votants : (13)

Secrétaire de séance : LUDOVIC MORLIERE

N° 2023-39 :

OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVU DE LA GENDARMERIE DE MURVIEL LES BEZIERS

M le Maire explique à l'Assemblée que, le SIVU de la gendarmerie de Murviel les Béziers, dans la séance du 09/11/2023 a pris la décision de modifier les statuts de ce dernier.

M Le Président Sylvain Hager demande aux communes membres du SIVU d'approuver les nouveaux statuts.

VU la délibération du Comité Syndical du 23/03/2023 relative au renouvellement du SIVU de la Gendarmerie de Murviel les Béziers et la modification de son objet.

VU la délibération du SIVU du 9/11/2023 portant approbation des nouveaux statuts du SIVU.

VU que dans le cadre de la procédure de modification statutaire du SIVU de la Gendarmerie de Murviel les Béziers, il y a lieu que les communes membres, dans un délai de trois mois après notification, délibèrent pour approuver les nouveaux statuts.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les nouveaux statuts du SIVU de la Gendarmerie de Murviel Les Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance
MORLIERE LUDOVIC

Le Maire
D. BARTHES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr